

Code Postal : 44160

Téléphone 02 40 01 10 22



ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Ste Reine de Bretagne (Loire Atlantique)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'Association Brochet Reinois, représentée par Monsieur PERROT Guillaume, organisatrice d'un videgrenier le dimanche 9 juillet 2023 de 7h à 19h au Parc de Loisirs des Trous à Tenaud, ainsi que Rue Jean Gouray,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pour le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sur accotement est interdit, de 7H00 à 19H00, le dimanche 9 juillet 2023, des deux côtés de la RD n°4 entre son intersection avec la RD n°33 et le village de Marongle (rue des Saulzes et rue Saint Cadoc).

Article 2 : La circulation sera interdite Rue Jean Gouray et entre la Rue Saint Cadoc et Rue Emile Zola.

Article 3 : La signalisation, conforme et adéquate, sera fournie par les services techniques municipaux et mise en place par les responsables de l'association organisatrice.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :
Les services du Conseil Général, gestionnaire de la voirie départementale,
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Pontchâteau,
L'association organisatrice,
Les services techniques de la commune.

Le 9 juin 2023
Le Maire
Michel PERRAIS

Affiché le : 10 JUIN 2023

